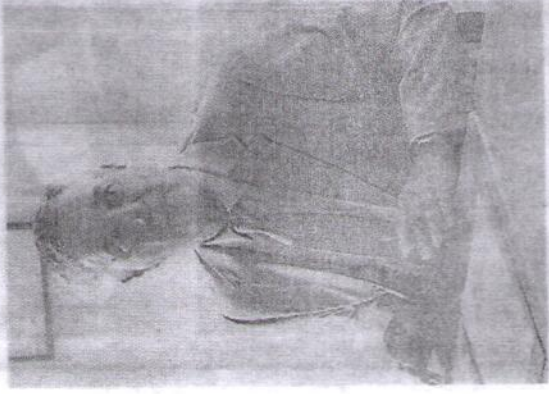


Ouest-France du 06.08.2014

# Migrants à Cleunay : le préfet prône la fermeté

Selon le préfet, il n'y a pas eu d'agression raciste le week-end dernier à Cleunay, plutôt un conflit de voisinage qui aurait dégénéré. Pour lui, l'État doit veiller à l'application stricte de la loi concernant les migrants.

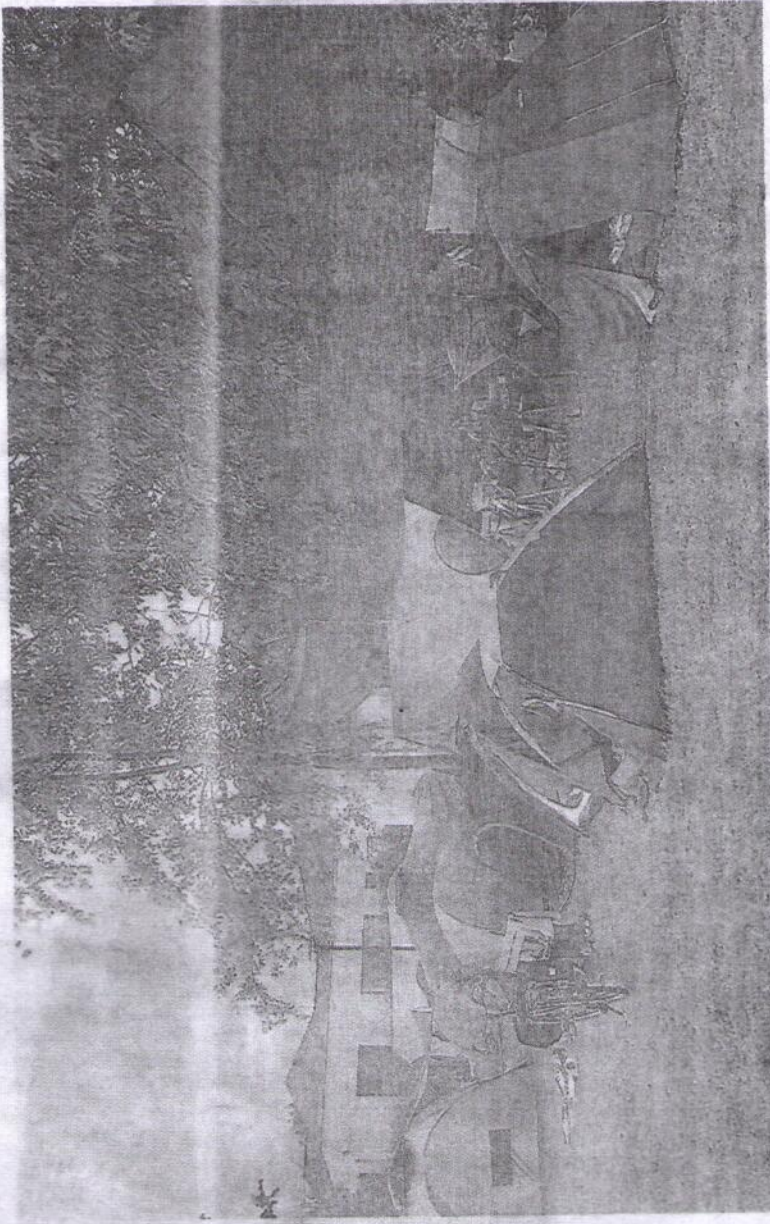


Le préfet, Patrick Strzoda, lors de la conférence de presse.

Un campement de migrants a été visité dans la nuit de vendredi à samedi, dans le quartier de Cleunay, créant l'émotion parmi les associations qui viennent en aide aux étrangers (Ouest-France de mardi). Le préfet a fait le point, hier après-midi, lors d'une conférence de presse.

## Un rodéo nocturne

Les faits se sont produits vers 3 h du matin, mais la police n'a été alertée que plusieurs heures plus tard. D'après les deux témoins entendus par les services de police, un rodéo nocturne s'est produit près du camp. Les migrants ont demandé aux conducteurs de s'éloigner, une altercation verbale s'en est suivie. Mais il n'y a pas eu d'agression physique, ni utilisation de chaînes ou de barres de fer. « Il s'agit davantage d'un incident de voisinage qui a dégénéré », considère Patrick Strzoda, le préfet, et non d'une agression raciste avec une bande organisée. « Une plainte a été déposée, l'enquête se poursuit, notamment pour retrouver les au-



Le campement de migrants s'est installé à la mi-juillet dans le quartier de Cleunay, derrière l'école Champion-de-Cicé. Le week-end dernier, des incidents se sont produits, à la suite d'un rodéo nocturne près des toiles de tente.

teurs du rodéo, afin d'entendre leur version des faits.

## Cinq familles relogées

Concernant l'obligation de logement, le préfet rappelle qu'elle ne s'applique que pour les personnes en situation de détresse, signalées par les travailleurs sociaux. Dans ce camp de Cleunay, cinq familles, soit vingt et une personnes, ont bénéficié d'un hébergement. Six autres (dix-huit personnes) n'ont pas été jugées prioritaires. Deux familles (neuf personnes au total) font l'objet de très fortes réserves. « L'une a déjà été expulsée de plusieurs hébergements pour comportement violent et asocial », indique le préfet, qui cherche une solution dans un département

voisin. « L'autre a refusé un logement au Colombier, préférant être hébergée à l'hôtel. »

La principale difficulté, « c'est que les occupants du camp changent tous les jours, ce qui rend difficile le travail des services de l'État. Combien sont-ils exactement ? Nous ne le savons pas, tout comme leur identité ou leur statut. »

Certains sont déboutés du droit d'asile. Ils avaient été expulsés de l'église Saint-Marc, à Villejean, en janvier dernier. Pour eux, il n'y a pas d'autre alternative que la reconduite à la frontière.

## Bientôt expulsés ?

Le campement de Cleunay s'est installé sur un terrain communal, der-

rière l'école Champion-de-Cicé. D'après les associations qui se relaient auprès des migrants, la ville de Rennes a saisi le tribunal administratif pour occupation illégale. « Si le juge décide l'expulsion, je ferai appeler cette décision », prévient le préfet.

En résumé, Patrick Strzoda adresse un message de fermeté, en veillant à l'application stricte de la loi. À la demande de la ville de Rennes, une table ronde aura lieu à la rentrée, avec les associations qui interviennent auprès des migrants, afin de leur rappeler les règles en vigueur.

Olivier BERREZAI.